FRC.3.
250382
Cxxc
Frc
22812

OBSERVATIONS

SUR LES ASSIGNATS,

PAR M. DE MONTLOSIER,

DÉPUTÉ D'AUVERGNE.

Iniquitas mentita est tibi.

ELLE est donc déjà tombée dans l'opinion cette grande, cette sublime opération à laquelle vous aviez attaché toutes vos espérances (1) ! Elle est tombée ; il ne vous restera plus que la honte d'avoir aggravé nos malheurs, & à nous l'insuffisante consolation de vous les avoir prédits. Ce n'étoit donc rien que la fortune de tous les citoyens français, puisque vous ne craigniez pas d'en faire l'abandon à de vils agioteurs ; puisque vous ne craigniez pas de leur immoler en même-temps

(1) Dans le premier moment d'effervescence, les billets de la caisse d'escompte, représentatifs des Assignats, étoient à 2 pour cent de perte. Aujourd'hui il en coûte 5 pour cent pour se procurer des écus. Les réclamations de plusieurs provinces, la totalité de l'émission future, & la cessation de l'impulsion d'engouement donnée par les agioteurs, annoncent encore une baisse considérable.

THE NEWBERRY
LIBRARY

tous les principes de l'honneur & de la juſtice, & juſqu'aux loix éternelles de la propriété. Mais vous avez trouvé bien plus doux de céder à de petites affections pour de mépriſables uſuriers, ou à de petites haines contre des prêtres. Vous avez trouvé bien plus doux de conſommer une œuvre prônée avec tant de complaiſance & annoncée avec tant d'éclat. Depuis long-temps elles étoient déſignées vos victimes ; vous avez voulu les atteindre à tout prix, & vous n'avez pas craint de percer tout un peuple pour arriver juſqu'à elles. Voyez-le donc actuellement ce peuple ſe débattre au milieu des maux que vous avez faits. Entendez ce cri unanime qui a rompu tout-à-coup le ſilence que vous aviez impoſé & qui demande où ſont les peres de la patrie. C'étoit bien la peine de tourmenter avec ſi peu de généroſité, des freres, des concitoyens, des amis ; c'étoit bien la peine de mettre tant d'art à appeller ſur eux l'opprobre, la perſécution, l'indigence ! Et voilà comme l'iniquité s'aveugle & ſe trompe elle-même. De tant de maux que vous avez faits juſqu'à préſent vous n'en avez encore retiré aucun fruit. Vous avez ſemé par-tout la déſolation & les larmes ; & ces larmes même ont frappé de ſtérilité la terre qu'elles ont arroſée. Tant d'exemples ſeront-ils toujours inutiles à votre inſtruction ? il faut croire que vous prendrez enfin le parti de ſonder ſérieuſement toute l'étendue de nos maux ; ils ſont grands, mais ils ne ſont peut-être pas encore ſans remede, & du moins nous voulons conſerver, juſqu'à la derniere extrémité, l'eſpérance d'un roi & de la liberté.

Je jetterai d'abord, ſi vous le trouvez bon, un coup-d'œil rapide ſur l'opération des Aſſignats en elle-même ; j'en montrerai tous les vices ; j'examinerai enſuite la poſition actuelle des finances ;

mais avant de calculer vos reſſources, j'eſpere vous montrer qu'elles ſont nulles ſans la confiance ; & peut-être aurai-je le bonheur de vous convaincre que ce n'eſt pas en agaçant, comme vous avez fait, tous les intérêts & toutes les haines qu'on peut venir à bout d'établir cette quiétude politique, ſans laquelle il ne ſauroit y avoir ni confiance, ni crédit, ni conſtitution, ni proſpérité.

Lorſqu'un état eſt endetté, & qu'il veut payer ſes dettes, il n'a qu'un ſeul parti à prendre, c'eſt d'augmenter ſa recette ou de diminuer ſa dépenſe ; & encore mieux de faire l'un & l'autre. Car ce ſont toujours les impôts d'une nation qui ſont le premier gage de ſes créanciers. En France, tant que les impôts ont été au niveau des engagemens publics, la confiance s'eſt ſoutenue. Du moment que les impôts ont paru au-deſſous, la confiance a baiſſé ; bientôt l'opinion publique s'eſt montrée d'une maniere menaçante, & il a fallu bien vîte s'environner de moyens extraordinaires pour la calmer. Malheureuſement ces moyens extraordinaires n'ont ſu ſe tourner que contre leur propre deſtination. Au lieu de commencer à raffermir le gouvernement & l'impôt, ces deux baſes de tout crédit, leur premier mouvement a été de les détruire. Des hommes appellés à montrer de la ſageſſe n'ont voulu faire obſtentation que de leur force ; il a fallu que cette force ſe meſurât à tout ; qu'elle envahît tout, qu'elle détruisît tout ; & c'eſt au milieu des incendies & des ruines qu'ils ont prétendu fixer la confiance épouvantée.

Irrités alors plutôt qu'inſtruits par leurs revers, ils ont porté leurs regards ſur l'opulence d'une claſſe d'hommes ſi long-temps reſpectée ; on s'eſt concerté de toutes parts pour ſoulever l'opinion publique contre eux, & l'on n'a pas craint d'imiter à leur égard l'injuſtice de ces temps barbares en-

vers une peuplade malheureuſe à laquelle on ne manquoit pas de ſuppoſer des crimes dans les calamités publiques, pour ſe donner un prétexte de les dépouiller. Enfin, après bien des ſophiſmes & des jeux de dialectique établis pour la forme, l'Aſſemblée Nationale, juge & partie, a déclaré que tous les biens de l'égliſe étoient à ſa diſpoſition : principe qu'on a d'abord voulu laiſſer repoſer quelques momens pour pouvoir plus à ſon aiſe en tirer des conſéquences, mais qu'on a repris bientôt avec plus d'ardeur pour en faire ſortir la ſuperbe opération des Aſſignats.

Ici je veux bien admettre pour un moment le principe pour n'examiner que les conſéquences. Et d'abord, quand il ſeroit vrai de dire que les biens du clergé ſont à la diſpoſition de la nation, je crois qu'il ne s'enſuivroit pas pour cela que ces biens lui appartiennent, & qu'elle peut les détourner de leur véritable deſtination pour les employer à ſon profit. On dit auſſi que les matériaux d'un édifice ſont à la diſpoſition d'un architecte ; que les revenus d'un pupille ſont à la diſpoſition de ſon tuteur ; certains emplois d'un état à la diſpoſition du miniſtre ; on ne veut pas dire pour cela que l'architecte, le tuteur & le miniſtre aient le droit de détourner à leur profit, ou pour des objets étrangers, tout ce qui eſt à leur diſpoſition. Mais en ſuppoſant encore que les biens du clergé appartiennent à la nation, qu'en réſultera-t-il ? Je ſoutiens, moi, qu'en vertu de ce principe même, elle ne peut ni les aliéner, ni s'en ſervir pour acquitter la dette publique. En effet, que diriez-vous d'une communauté qui, pour payer ſes impôts, voudroit vendre une partie de ſes propriétés, telle, par exemple, que la forêt qui ſert à l'uſage & au chauffage commun ? vous verriez dans cette entrepriſe une injuſtice diſtributive, une atteinte manifeſte

portée au droit du pauvre en faveur du riche. Si les biens du clergé appartiennent à la nation, il eſt évident qu'ils forment de même une propriété indiviſe à laquelle tous les individus ont un droit égal, & ſur laquelle le riche n'a pas plus de prétentions à exercer que le pauvre ; or, en ordonnant l'aliénation de ces biens pour la dette publique, il en réſulte que le pauvre fournit pour cette dette un contingent égal au riche ; que le pauvre qui ne doit rien, parce qu'il n'a rien, paye autant que le riche qui doit beaucoup, parce qu'il a beaucoup. En un mot, c'eſt la propriété & la ſubſiſtance du pauvre que vous vendez à la décharge du riche qui doit pour payer le riche à qui il eſt dû ; que l'on raſſemble tous les pauvres du royaume, qu'on leur étale leurs droits avec vos principes, qu'ils ſe ſoulevent enſuite ; vos décrets à la main, qu'aurez-vous à leur dire ?

D'un autre côté, les biens du clergé appartiennent, dites-vous, à la nation, & c'eſt par cette raiſon que vous voulez les vendre ; moi je dis que c'eſt par cette raiſon que vous ne le pouvez pas. Car ſi en principe ces biens appartiennent à la nation, c'eſt donc par la nation même que les détenteurs actuels de ſes biens en ſont inveſtis. Confondez tant qu'il vous plaira *le domaine* avec *l'empire*, il n'en eſt que plus certain que vous ne pouvez pas dépouiller les détenteurs actuels, s'il eſt vrai qu'ils tirent tout-à-la-fois leurs droits & de l'empire de la nation & de ſon domaine. Dites donc, après cela, que ces biens ſont à la diſpoſition de la nation ; mais prouvez-moi auparavant que la nation de 1790 ait pu légitimement ôter ce que la nation de 1789 avoit pu légitimement donner. Voilà les notions les plus ſimples du bon ſens ; voilà le réſultat des lumieres naturelles de la raiſon.

Si ce guide ne vous suffisoit pas, il en existoit, ce me semble, un autre encore plus sûr, qui devoit vous entraîner. Cet instinct de l'honnêteté, ce cri du sentiment, comment ne vous a-t-il pas attaché à la cause de ceux qui, se confiant dans la justice & dans la loi, ont abandonné par générosité leur fortune personnelle à des parens pauvres, à des freres, à des amis; comment ne vous a-t-il pas intéressés à ceux que les frais indispensables de leurs établissemens ont forcé à des avances considérables, à ceux qui souvent ont amélioré ces établissemens, les ont embellis, enrichis aux dépens de leurs jouissances propres, souvent de leur patrimoine? Ces maisons qu'ils ont bâties, ces jardins, ces champs si long-temps ornés ou cultivés de leurs mains, il faudra qu'ils les voient passer à de vils usuriers, à des banquiers, à des gens du fisc. Et ces hommes dans la décrépitude de l'âge, ces respectables vieillards, il faudra qu'ils se sentent mourir avant de quitter la vie, il faudra qu'ils renoncent pour jamais à des habitudes douces qui ont fait toute leur existence & tous leurs délices. Les barbares qui, à diverses repriſes, se sont emparés du plus grand empire de l'Asie, en respecterent les usages & les mœurs; & vous!... oui, quelque nation de l'Europe que ce fût qui eût conquis la France, elle auroit épargné ce que vous avez détruit, elle auroit respecté ce que vous avez violé, & il eût été plus doux pour une grande partie de vos freres de tomber dans les mains de leurs ennemis que dans les vôtres.

Vous sentez bien à présent que je ne m'arrêterai pas long-temps sur l'hypotheque des créanciers du clergé, hypotheque qui devoit du moins vous paroître sacrée; car enfin ceux-là n'avoient pas commis le crime d'être prêtres; or puisque toutes les lois, toutes les institutions de la terre étoient

convenues de ce principe, *que l'hypotheque fait eſſentiellement partie de la propriété*, de quel droit avez-vous cru pouvoir détruire ce que la juſtice de toutes les nations avoit conſacré? Quel étoit donc le tort de ces honnêtes propriétaires des provinces, de ces hommes ſi reſpectables, qui, ſur la foi des lois, étoient venus placer le produit de leur économie, de leurs travaux, de leur induſtrie, non pas à un intérêt ſouvent uſuraire comme une partie des créanciers publics, mais au taux le plus foible, le plus modéré; par quel crime de leur part prétendez-vous aujourd'hui leur ôter une hypotheque qu'ils ont achetée par des ſacrifices? par quel crime de leur part, ces véritables bienfaiteurs de la patrie vont-ils ſe trouver les derniers dans le rembourſement des créances de l'état, tandis que les hommes avides, tandis que ceux qui ſe ſont enrichis de la ruine publique, ſont ceux que vos ſpéculations ont embraſſés les premiers? C'eſt que dans toutes vos opérations fiſcales, inſenſibles aux principes de l'équité, vous n'avez jamais été touchés que de ce qui vous a paru profitable, vous avez peſé vos intérêts, vous avez meſuré vos forces, jamais la juſtice. Encore ſi, courbés ſous le faix des événemens, comme Atlas ſous le poids du monde, on voyoit que vous ne faites que céder à l'empire irréſiſtible de la néceſſité, & que vous donnez du moins des larmes aux malheurs que cette néceſſité vous commande, l'Europe, attentive à tous vos mouvemens, pourroit compatir à votre ſort, & honorer du moins vos intentions & votre bienveillance; mais accumuler par plaiſir des maux inutiles, dévêtir vos ſemblables & inſulter enſuite à leur nudité, affecter un air ſardonique & je ne ſais quel ſentiment de *complaiſance* au milieu des émanations homicides de votre puiſſance, quel effet attendez-vous dans l'eſtime des hommes d'un ſyſ-

tême de conduite auſſi biſarre & auſſi dénaturé?

Des conſéquences que vous avez tirées paſſons actuellement au principe même. Les biens du clergé, dites-vous, ſont à la diſpoſition de la nation; je veux le croire; mais dans quel ſens? Ces biens, comme vous ne pouvez l'ignorer, ont été donnés à divers établiſſemens dont l'exiſtence, ſubordonnée au conſentement de la nation, ne peut ſe conſerver ſans elle. Auſſi dès que la nation retirera ce conſentement, il faudra bien que l'établiſſement s'anéantiſſe, & que les biens de cet établiſſement, ſe trouvant ſans maître, ſoient dès ce moment à la diſpoſition de la nation, ne fût-ce que par droit d'épave ou de déshérence. Mais alors en doit-elle diſpoſer pour épargner aux propriétaires des impôts qui ſont à leur charge, ou doit-elle les employer à des inſtitutions en faveur des pauvres, à des objets analogues aux premieres intentions des donateurs? Je veux bien ne pas entrer dans cette queſtion; cependant je ne pourrai m'empêcher de remarquer comme une inconſéquence de votre part, de ne pas détruire certains de ces établiſſemens, & de vous emparer de leurs biens, de laiſſer ſubſiſter, par exemple, une partie des évêques & des évêchés, & de vous ſaiſir de leur patrimoine. Comment des titulaires que vous conſervez & que vous dépoſſédez! des hommes vivans auxquels vous ſuccédez! & vous appellez cela une révolution! Oh je le crois! c'en eſt une très-grande, ſur-tout dans tous les principes de délicateſſe & d'équité (1).

(1) Grands exemples de juſtice & de morale que vous offrez ſans ceſſe à une nation renaiſſante, ou plutôt terrible leçon que vous donnez à tout le reſte de l'Europe. Quelle révolution que celle qui, depuis dix mois,

C'eſt ainſi qu'eſcortés de ſophiſmes & d'illuſions de toute eſpece, vous avez marché vers le terme de vos eſpérances; & malheureuſement encore vous avez manqué votre but. *Quatre cents millions de papier-monnoie, & de papier-monnoie portant intérêt!* L'expoſé ſeul de cette opération préſente des idées inconciliables. Si ce papier avoit une baſe ſolide, pourquoi en faire du papier-monnoie? S'il n'avoit point de baſe, ou s'il en avoit une mauvaiſe, pourquoi appeller la confiance pour la tromper? pourquoi opérer la ruine de toutes les créances particulieres en faveur de la créance publique? Etoit-il bien néceſſaire de parer le coup qui menaçoit les courtiers du fiſc pour le diriger ſur les propriétaires ſeuls des provinces, & de vous emparer tout de ſuite de l'honneur de mille banqueroutes frauduleuſes, pour vous éviter le malheur d'une banqueroute forcée? N'étoit-ce pas, dans tous les ſens, la plus odieuſe, la plus déteſtable de toutes les opérations financieres?

Du papier-monnoie portant intérêt! Comment deux monnoies en France; une qui porte intérêt, & l'autre qui n'en porte pas! N'eſt-il pas évident qu'à confiance égale l'une devroit néceſſairement anéantir l'autre? Mais quel a donc été votre but? Vous vouliez, diſiez-vous, augmenter le numéraire; & vous créez les appâts d'un intérêt aſſez fort pour en arrêter la circulation, vous décrétez une prime contre cette circulation. D'un autre côté, avez-vous ſongé qu'en augmentant la quantité de numéraire, vous faiſiez, par-là même,

---

ne marche accompagnée que de brigandage & de forfaits! Oh cette ſainte liberté, paſſion des grandes ames, déſir, amour, eſpérance de tous les peuples! oh! comme vous êtes coupables de l'avoir ainſi diffamée.

hauſſer le prix des denrées ; & aviez-vous bien calculé l'influence que cette augmentation ſubite auroit ſur le ſalaire des ouvriers, ſur le commercé & ſur les manufactures ?

Des Aſſignats ſur les biens du clergé ! Mais vous deviez vous appercevoir que c'étoit une opération déjà manquée, & que vous ne faiſiez que renouveller avec moins d'avantage.... Car les premiers offroient cinq pour cent d'intérêt, & ceux-ci n'en portent que trois : or les premiers étoient libres avec un gros intérêt, & perſonne n'en vouloit ; ceux-ci ſeront forcés avec un modique intérêt, & tout le monde courra après. --- Oui ; mais le clergé alors n'étoit pas entiérement exproprié. --- Dites plutôt que c'eſt vous-même qui l'êtes ; car s'il eſt démontré que l'adminiſtration de vos 48000 municipalités & de vos 300 diſtricts ne vous rendra jamais la dixieme partie des ſalaires que vous avez fixés, s'il eſt démontré que vos nouvelles adminiſtrations, ſubſtituées tout-à-coup à l'ancienne, ſeroient encore une opération vicieuſe, à ne ſuppoſer que de l'incurie, & ſans compter même le gaſpillage & les déprédations inévitables dans des geſtions de cette eſpece, quel effet pouviez-vous attendre d'une expropriation qui, au lieu de vous enrichir, vous a évidemment appauvris ? car c'eſt là, n'en doutez pas, la regle invariable du crédit ; & vous deviez bien vous attendre qu'avant de s'appuyer ſur cette baſe, elle ſeroit ſcrupuleuſement fondée. Qu'eſt-ce donc que cette expropriation que vous prônez ? cette expropriation inutile, cet acte d'une éminente injuſtice, qui a relâché tous les liens de la propriété ! & c'eſt cet acte ſcandaleux qui vous a paru plus attrayant pour la confiance, que l'offre qui vous étoit ſi loyalement & ſi généreuſement faite.

Quatre cents millions de papier monnoie ! Lorſ-

que vous avez en dettes, actuellement exigibles, plus d'un milliard à acquitter. Qu'avez-vous entendu d'une opération auſſi partielle ? Comment n'avez-vous pas vu que tant qu'il reſtera un gouffre immenſe qui ne ſera pas rempli, l'imagination s'effrayera ſans ceſſe de ce gouffre, & que la confiance ſe gardera bien d'aller ſe placer ſur ſes bords ? Comment n'avez-vous pas vu que les milliards qui vous reſtent à acquitter repouſſoient ſans ceſſe le crédit pour les 400 millions que vous vouliez créer ? Comment n'avez-vous pas appris, par votre propre expérience, que c'eſt en croquant toutes vos opérations de finance que vous les avez toujours manquées ? On vous voit comme des enfans dans les ténébres, qui tournent ſans ceſſe autour du but ſans pouvoir l'atteindre, ou qui le dépaſſent ſans le connoître ; & vous voulez que la confiance publique ſe compoſe de votre propre timidité ; & c'eſt votre ignorance que vous nous donnez pour flambleau.

Enfin j'ai dit qu'une des grandes injuſtices de cette opération, c'eſt que vous faiſiez retomber ſur les propriétaires toutes les pertes dont vous vouliez préſerver les hommes de finance. Cela n'eſt pas difficile à expliquer. Vous avez vu qu'un agent du fiſc a reçu le capital de ſa créance en papier-monnoie. Il en aura acquitté, dès ce moment, toutes ſes dettes, ſi cela lui a fait plaiſir. Je dis, ſi cela lui a fait plaiſir, car ici toutes les chances ſont en ſa faveur contre ſon créancier. Si le papier eſt en hauſſe, ſi, pour mille livres de papier, il peut acheter pour douze cents livres d'écus, il eſt clair qu'il payera alors en écus plutôt qu'en papier. Si au contraire le papier s'avilit, s'il s'aviſit même au point de s'anéantir, non-ſeulement il a pu s'acquitter au pair avec ſon papier, mais même ſi le capital qu'il a reçu en papier ne lui ſuffit pas,

avec une petite ſomme en écus il achetera ſur la place une forte ſomme en papier, avec laquelle il éteindra toutes ſes dettes, & ruinera tous ſes créanciers. Au moment où vous avez rendu votre décret, vous avez penſé aux créanciers du fiſc; mais vous n'avez ſûrement pas penſé à la poſition cruelle de tous les créanciers du royaume; de tous les propriétaires qui ont conſenti des baux à ferme; de tous ceux qui ont fait des ventes de fonds, ou de grandes avances en argent ou en marchandiſes. Vous n'avez pas penſé au coup terrible que vous alliez porter à la bonne foi & aux mœurs; aux déſordres que vous alliez introcuire dans tous les marchés, dans toutes les fortunes. Cette opération vous a été conſeillée; mais par qui? par des ſpéculateurs en état de faillite, de capitaliſtes obérés, ou peut-être encore par d'infames agioteurs, eſpece d'hommes toujours attirés par l'odeur de la ruine publique. Ainſi vous voyez que votre papier perdant circulera néceſſairement de créancier en créancier, juſqu'à la derniere, & que ce n'eſt qu'à ce point d'arrêt qu'il pourra ſervir à acheter des biens du clergé; car ſi le dernier créancier, porteur de ce papier, ne trouve pas le moyen de le faire paſſer aux impoſitions publiques, il faudra bien qu'il prenne ce parti; mais alors il eſt évident qu'il ſupportera en perte toute la différence qui ſe trouvera entre la valeur nominative de ſon papier & ſa valeur réelle; car ſi un bien, par exemple, peut s'acheter 20 mille francs en papier, & que je puiſſe me les procurer par le moyen de 10 mille francs en écus, la perte du dernier créancier, qui eſt forcé de devenir acheteur, eſt évidemment de moitié. Si au contraire il peut faire paſſer ce papier dans les impoſitions, il en arrivera de toutes les parties du royaume; toutes les caiſſes ſeront engorgées, tous les ſervices de détail ſuſpendus, & la

machine politique menacée d'une diſſolution entiere.

Ce que vous venez de voir dans une eſpece particuliere, étoit facile à appercevoir dans toutes. Comment n'avez-vous pas vu, dans tous les marchés, le vendeur voulant être ſoldé en écus, & l'acheteur ne voulant payer qu'en papier ? Comment n'avez-vous pas vu la confiance, dans toutes les lettres de change, altérée du moment que le débiteur ſeroit le maître de les ſolder avec celle des deux monnoies qui ſe trouveroit perdante à leur échéance ? Comment n'avez-vous pas vu l'intérêt de l'argent s'élever à un taux immodéré ; toutes les fortunes expoſées à des jeux de hauſſe & de baiſſe ; tous les mouvemens vivifians du commerce & de l'induſtrie, remplacés par les ſpéculations déſaſtreuſes de la cupidité & de l'agiotage ; en un mot, tout le numéraire s'enfuyant à l'étranger, une miſere générale & une déſolation profonde ?

J'AI aſſez parlé de vos fautes, il ſeroit temps que je m'occupaſſe de vos reſſources. Dans le nombre de ces reſſources vous avez vu que je ne compte en aucune maniere en papier-monnoie, parce que je le regarde en effet, ſous quelque forme qu'on le préſente, comme le plus grand fléau que le génie fiſcal des nations ait pu inventer. Et d'abord vous avez pu vous convaincre que le papier-monnoie avec intérêt eſt une abſurdité, puiſque, en ſuppoſant qu'il ait de la confiance, il eſt organiſé de maniere à s'oppoſer à ſa propre circulation ; & qu'à ſuppoſer qu'il n'en ait pas, il a tous les autres défauts du papier-monnoie & de plus celui d'aggraver ſans ceſſe, par

l'accumulation des intérêts, le fardeau de la dette (1).

Le papier-monnoie ſans intérêt me paroît beaucoup moins abſurde ; & quand même il ſeroit auſſi mauvais pour le corps de la nation, il eſt toujours bien moins onéreux pour le gouvernement puiſqu'en faiſant ſemblant de payer & ne payant pas du tout, il ſe trouve néanmoins qu'au bout d'un certain temps, quand il faut payer réellement, on a gagné tous les intérêts.

Entre tous les papiers poſſibles, je ne vois donc que celui d'une banque qui puiſſe offrir de gran-

---

(1) On a dit beaucoup de mal des emprunts ; certes il faut convenir qu'ils peuvent être très-onéreux au gouvernement ; mais d'ailleurs on ne peut diſconvenir qu'ils ne ſoient très-utiles à la choſe publique, en ce qu'ils tendent à mettre dans la circulation une quantité de numéraire qui peut-être ſans cela ſeroit demeuré enfoui. Mais du papier-monnoie portant intérêts tend bien plus directement à perdre un état, puiſqu'au lieu de faire circuler le numéraire, il engage à le conſerver, puiſqu'au lieu d'alimenter le commerce, il tend à le détruire, puiſqu'il détourne l'argent de toutes les opérations utiles pour le porter vers celles de l'agiotage, puiſque ſon effet néceſſaire eſt de rendre tous les emprunts exceſſifs & uſuraires, puiſqu'enfin il groſſit ſans ceſſe, au préjudice du gouvernement, la maſſe de la dette publique par tous les intérêts accumulés. Or le dernier degré d'aveuglement eſt certainement celui où un état, qui doit ſe gêner pour ſa libération, ſe gêne au contraire pour ſa ruine, & où, décidé à ſe détruire, il paye pour ſa propre deſtruction.

des reſſources dans de certaines circonſtances & dans des gouvernements ſtables (1). Mais dans un gouvernement nouveau, dans un gouvernement où des mains mal-habiles ou malveillantes n'ont ſu

---

(1) Quoiqu'on l'ait confondu quelquefois avec le papier-monnoie, il a bien un autre caractere, puiſque ſa nature propre eſt de pouvoir être converti en écus à volonté. Un papier de cette eſpece ne doit donc jamais perdre, il ne peut que toujours gagner; il facilite & vivifie toutes les opérations du commerce, donne du liant & de la vélocité à tous ſes mouvements, & devient une mine féconde de richeſſes & de proſpérité. Mais pour cela il faut bien ſe garder d'en aſſocier les opérations à la machine du gouvernement, elles en partageroient ſans ceſſe les malaiſes, les inquiétudes & les revers. La confiance deviendroit d'autant plus timide à leur égard, qu'elle ſentiroit plus ſa foibleſſe auprès d'une corporation qu'elle verroit intimemt liée à la puiſſance publique & contre laquelle elle n'auroit aucun moyen coërcitif aſſuré. Il eſt vrai qu'il ſe trouve des exceptions à cette regle, mais c'eſt lorſque le gouvernement eſt tellement robuſte & bien conſtitué, qu'on le voit réſiſter ſans efforts à toutes les ſecouſſes des événements. Et puis il eſt vrai de dire que l'accoutumance apprivoiſe les hommes & captive leur jugement. Les Anglois voient depuis ſi long-temps leur banque fidelle à ſes engagements, qu'ils en concluent, je ne ſais pas pourquoi, qu'elle le ſera toujours : c'eſt cet homme des campagnes qui ne doute pas un moment que le ſoleil ſe levera le lendemain de la même maniere, uniquement parce qu'il l'a vu lever ainſi toute ſa vie.

490

faire jusqu'à présent que de larges & profondes blessures ; dans un gouvernement où l'on a armé tous les intérêts, & où il n'existe aucune force pour les contenir ; dans un moment de déforganisation générale, où des classes puissantes nourrissent encore des espérances ennemies ou divergentes, & où la moindre commotion, soit extérieure, soit intérieure, suffiroit pour tout plonger dans l'abîme & dans le néant ; à quoi serviroit toute espece de papier, à quoi serviroit même toute espece de projet partiel & isolé, qu'à nous approcher davantage de notre ruine, & à ajouter encore de nouvelles calamités à nos anciennes calamités.

Il faut le dire, dans l'état actuel des choses, on ne peut se dissimuler que des projets de cette espece seront toujours nuls & insuffisants : ils seront toujours nuls dans la position actuelle du roi, dans l'organisation actuelle du corps législatif, dans la situation actuelle des milices nationales & de l'armée ; ils seront toujours nuls dans l'éréthisme violent de toutes les têtes, dans l'insurrection générale qu'on a excitée dans toutes les classes des citoyens ; ils seront toujours nuls tant que la confiance, la douce confiance, verra toujours nos décrets abreuvés de fiel & baignés de larmes ; en un mot, ils seront toujours nuls jusqu'à une révision amiable de toutes les choses (1), une recomposition des bons principes, une réconciliation de toutes les volontés & de tous les esprits. Car voilà la premiere base qu'on doit poser ; sans cette base toutes les autres crouleront faute d'appui, sans cette base il n'est plus d'espoir & de salut pour la chose publique.

---

(1) Qu'est-ce ce que j'entends par cette recomposition, cette révision ? c'est ce que je ne tarderai pas à publier.

FIN.